

Séance du 26 juin 2019

Membres présents : NEY Emile – AIMON Aimé – VEZZOLI André — OVIENE Sophie – PALISSOT Arthur
– BASSO Claudia- ROOSE Christophe– DUFFIELD Elisabeth –

Membres absents : PRUDENT REARD Morgane – CHRISTEN Monique - METGE Virginie – FRATTA
Nelly – ISABEY Christian

PROCURATION : Gilles NERET à Sophie OVIENE et BOSSU Maud à Emile NEY

Secrétaire : Elisabeth DUFFIELD

Ouverture de la séance à 20 H 05

1) **PROMESSE DE BAIL ALINE FAIVRET**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Mme FAIVRET de s'installer en tant qu'exploitant agricole à Bucey les Gy et le dossier de demande de Bail à ferme de Madame Aline FAIVRET. Il fait lecture de son courrier présentant son projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire promesse de bail à Madame Aline FAIVRET, exploitant agricole en cours d'installation, et de lui louer par bail à ferme soumis aux dispositions des articles L411-1 et suivants du Code Rural, et du contrat type de bail à ferme, l'ensembles des parcelles suivantes, préalablement louées à Michel PERRIN

- B 278 pelouse de FOLLE pour 17ha 84a
- D 1195 Champ Tourneau pour 9ha27a
- E 531 Patis de Grandchamp pour 4ha39a

Sous réserve que les terrains soient libres

et que Mme FAIVRET remplisse les conditions résolutoires suivantes :

- Reconnaissance de la capacité ou l'expérience professionnelle de l'exploitant
- Obtention des aides à l'installation prévues aux articles R 343-3 et suivants du Code Rural
- Respect de la réglementation relative au contrôle des structures.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à ferme avec Mme FAIVRET dans les conditions citées dessus.

VOTE COMME SUIT : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2) OUVERTURE D'UN POSTE d'ADJOINT TECHNIQUE A 3H Hebdomadaire.

La nouvelle mairie nécessitera un entretien régulier du bâtiment et la création d'un poste d'adjoint technique est donc nécessaire.

Pour ce faire, le conseil municipal décide :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint technique,
- Dit que le poste d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 3h correspondant au grade d'adjoint technique De catégorie C1, échelon 1 pour assurer les fonctions d'entretien du bâtiment, emploi relevant de la catégorie hiérarchique C
- et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les formalités relatives à cette création de poste et à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

3) SUBVENTIONS « OPÉRATION FACADE »

Décision reportée à une date ultérieure

4) ENCAISSEMENT cheque GROUPAMA

Suite au cambriolage du secrétariat de mairie que la commune a subi en date du 14/04/2019, GROUPAMA, notre compagnie d'assurance nous a fait parvenir un chèque en règlement de ce dossier.

Pour information, le coût de ce cambriolage s'élève à 3 284.65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'encaissement de ce chèque d'un montant de 1971.55 €.

VOTE COMME SUIV : 10 POUR CONTRE ABSTENTION

5) ATTRIBUTION MARCHE VOIRIE 2019

Le maire rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué pour les travaux de voirie 2019 entre le Communauté de communes et les Communes ayant exprimé leur souhait.

Il donne lecture de l'analyse des offres et propose de retenir pour les travaux communaux l'offre de l'entreprise Roger MARTIN sise à PUSEY pour un montant de 11 307.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient pour le marché de travaux de voirie communale 2019 l'offre de l'entreprise Roger MARTIN sise à PUSEY pour un montant de 11 307. 00€ HT,
- Autorise le maire à signer le marché de travaux de voirie communale 2019 et tous les documents s'y rapportant.

VOTE COMME SUIV : 10 POUR CONTRE ABSTENTION

6) PARTICIPATION TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU CIMETIERE

La Communauté de commune a mis en place un programme de restauration du petit patrimoine. Un élément par commune a été retenu. Pour Bucey les gy, c'est la chapelle du cimetière qui nécessite les travaux les plus urgents et les plus conséquents. Cette chapelle est un bien co-paroissial.

Le coût des travaux restant à la charge des 4 communes s'élèvent à 11 342.95 € HT, ce qui correspond à 25% de l'ensemble des travaux, la communauté de communes ayant trouvé les autres financements auprès de l'état, du département et de la Région.

La part à la charge de Bucey les Gy est de 7 565.75 euros
Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour cette participation financière

VOTE COMME SUIT : 10 POUR CONTRE ABSTENTION

7) RÉGLEMENTATION STOCKAGE DU BOIS EXPLOITÉ DANS LES GRANDS BOIS

Pour les forestiers privés ou professionnels exploitants dans la forêt de Bucey Les Gy (Grands Bois) le bois doit être stocké en deçà du fossé longeant la route forestière.

Le non-respect de ce règlement sera sanctionné par une amende de 10 € par mètre linéaire. Cette délibération sera transmise aux services de l'ONF.

VOTE COMME SUIT : 10 POUR CONTRE ABSTENTION

8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Adhésion CDEI 25
- Révision de la convention de location de la salle polyvalente
- Projet coworking
- Division foncière Pelouse de folle
- PROJET ECOLE